



TUTORAT UE 7 2015-2016 – SHS

Séance n°4 – Semaine du 15/02/2016

Droit, Déontologie
Professeuse Madame Cécile LE GAL FONTES

Séance préparée par Olina RIOS, Marie FRANCIS, Solenn LOPEZ, Claire BOY,
Chloé THOMASO et Gabriel BENHAMOU

QCM n°1: Concernant les missions de l'Ordre des médecins, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. Les missions de l'Ordre des médecins figurent dans le code de la santé publique.
- B. L'Ordre des médecins peut saisir la justice en vue de défendre l'honneur et l'indépendance de la profession.
- C. L'Ordre des médecins a une mission de service public, il est dépendant du ministère de la santé.
- D. Par définition l'inscription des médecins à l'Ordre inclut la vérification des conditions d'accès suivantes: diplôme, nationalité, moralité et état de santé.
- E. Les médecins hospitalo-universitaires (bi-appartenants) sont exemptés de l'inscription à l'ordre.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°2: Concernant la composition et les attributions des conseils de l'ordre des médecins et des pharmaciens, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. Les 100 conseils départementaux, les 24 conseils régionaux et le conseil national de l'ordre des médecins sont composés de membres titulaires et suppléants, nommés par le ministre de la santé.
- B. Le conseil départemental de l'ordre des médecins a pour rôle de contrôler le développement professionnel continu, obligation récente instituée par la loi HPST de 2002.
- C. L'inscription au tableau de l'ordre des pharmaciens se fait au niveau des conseils centraux pour la section A.
- D. L'Ordre des pharmaciens est divisé en 7 sections en fonction de l'activité.
- E. Le conseil national de l'ordre des pharmaciens organise la mise en oeuvre du Dossier Pharmaceutique.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°3: Concernant le code de déontologie médicale. Choisir la ou les proposition(s) exacte(s)

- A. Un médecin doit respecter la dignité du patient.
- B. Un médecin doit assister toute personne en danger.
- C. Un médecin a l'obligation de s'installer dans un désert médical pendant les premières années d'exercice.
- D. Un médecin peut divulguer des informations relatives au patient au sein de la même équipe de soin en toute circonstance.
- E. Un médecin bénéficie d'une liberté absolue de prescription.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°4 : Concernant l'introduction au droit de la santé, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. La vie en société nécessite des règles de droits, dont l'ensemble constitue le droit objectif.
- B. Le droit objectif est immuable.
- C. Les droits subjectifs sont de deux types, des contraintes et des privilèges.
- D. Le droit public détermine notamment l'organisation et le fonctionnement de l'Etat.
- E. Les magistrats de l'ordre judiciaire étant compétents en matière disciplinaire, le droit disciplinaire relève du droit public.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°5 : Concernant l'introduction au droit de la santé, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. Le droit constitutionnel est le texte le plus important de notre droit.
- B. Le Conseil d'Etat est la plus haute juridiction administrative.
- C. Le droit constitutionnel relève du droit public.
- D. La non assistance à une personne en danger peut être sanctionnée par le droit pénal.
- E. Le droit du travail régit les relations des professionnels de santé à l'hôpital.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°6 : Concernant les règles de droit écrites, choisir la ou les proposition(s) exactes.

- A. Elles sont plus importantes que les règles de droits non écrites, et ce, dans tous les pays européens.
- B. Par définition la Loi correspond à la compilation des lois ordinaires et des lois organiques.
- C. Au sommet de la pyramide de Hans Kelsen relative à la hiérarchie des normes, figure les règles les plus importantes et les plus précises.
- D. Les règlements pris par les institutions de l'Union Européenne ont une portée générale.
- E. Les lois ordinaires sont votées par le parlement, elles complètent la Constitution.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°7 : Concernant les sources écrites du droit en France, de qui émane chacun des textes suivants? Choisir la ou les combinaison(s) exactes.

- | | |
|---|---|
| a. Proposition de loi | 1. Conseil national de l'Ordre des médecins |
| b. Code de déontologie médicale | 2. Gouvernement |
| c. Règlement du droit de l'Union Européenne | 3. Institution Européenne |
| d. Projet de loi | 4. Parlement |
| e. Les directives | 5. Conseil d'Etat |

- A. a1,b2,c3,d4,e5
- B. a5,b1,c3,d4,e2
- C. a2,b1,c3,d4,e5
- D. a4,b1,c3,d5,e2
- E. a5,b2,c3,d4,e1
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°8: Concernant les sources écrites du droit, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. L'Arrêté Mercier (1936) et l'Arrêté Teyssier (1942) sont des textes réglementaires secondaires qui donnent des précisions pour appliquer les lois et/ou les décrets.
- B. La loi de santé portée par Marisol Touraine instaure la généralisation du tiers payant.
- C. La jurisprudence correspond aux décisions de justice émises par les tribunaux.
- D. L'Arrêté Mercier de (1936) est relatif au principe du respect du consentement préalable du malade avant tout acte médical.
- E. La loi Kouchner de 2002 reprend la notion de consentement associée aux droits du patient, laquelle est déjà énoncée dans les lois de Bioéthique de 1994.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°9: Concernant les règles de droit écrites, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. La séparation des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif est définie par la constitution française.
- B. Le conseil constitutionnel a été saisi pour vérifier la conformité à la Constitution de la loi santé portée par Marisol Touraine.
- C. Les textes de droits dérivés doivent être ratifiés par le président de la République.
- D. Un arrêt d'espèce peut être consacré par une loi.
- E. En cas de désaccord entre les deux chambres du parlement, la commission mixte paritaire intervient avant que l'Assemblée Nationale ait le dernier mot.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°10: Concernant le droit de la santé, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. Par principe un mineur, recevra une information claire, loyale et appropriée en première intention.
- B. Par principe, il est interdit d'imposer un traitement à une personne non consentante.
- C. Les maisons de santé ont vocation à regrouper les praticiens en centre ville pour palier les loyers trop chers.
- D. Le secret médical est absolu.
- E. Tous les médecins conventionnés avec la sécurité sociale peuvent pratiquer des dépassements d'honoraires.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses

QCM n°11: Concernant le droit au respect de la personne, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. La règle de droit objectif reconnaissant ce droit subjectif figure notamment dans le code civil.
- B. Dans le cadre du droit au respect de la dignité de la personne humaine, la loi Leonetti de 2005 limite l'acharnement thérapeutique et permet la mise en place de directives anticipées.
- C. Les lois de bioéthiques 1994 concerne notamment l'indisponibilité du corps humain au travers de deux grands principes: la non patrimonialité et l'inviolabilité du corps humain.
- D. La libre disposition de son corps peut rentrer en conflit avec le droit au respect de la personne.
- E. Par principe la nécessité médicale ou l'intérêt thérapeutique d'autrui sont nécessaires pour porter atteinte à l'intégrité du corps humain.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°12: Concernant le droit de la santé, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. Les recommandations de la HAS ont une valeur juridique contrairement aux bonnes pratiques de l'ANSM qui servent de référentiel.
- B. Le développement des maisons de santé instituées par la loi HPST favorise la continuité des soins.
- C. Le dossier pharmaceutique est utilisable en matière d'alertes sanitaires.
- D. La protection de la santé est un droit subjectif et un devoir.

- E. Le droit au respect de la vie privée figure dans le code pénal.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°13: Concernant les professionnels de santé, choisir la ou les proposition(s) exacte(s).

- A. Le respect du parcours de soin permet d'être remboursé aux taux prévus par la sécurité sociale sans pénalité.
- B. Tout professionnel de santé possède une clause de conscience.
- C. Il est possible d'imposer des mesures curatives à un patient conscient et doué de discernement, sans recueillir son consentement.
- D. Un médecin a le droit de refuser un patient pour des raisons personnelles et professionnelles.
- E. Suite à la loi HPST, tous les professionnels de santé doivent actualiser leurs connaissances via des formations continues.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.